

Ordre du jour

Questions diverses ; télétravail, la campagne déclarative et l'évolution du contrôle fiscal

Points soumis à vote :

- 1) Transfert de l'activité hospitalière de Trésorerie de Challans à la Trésorerie hospitalière de La Roche sur Yon au 01/09/2021
- 2) Création du SGC de Challans au 01/09/2021
- 3) Bilan du transfert de la relance succession au PCR

Points pour information :

- 4) Bilan budgétaire 2020 et budget prévisionnel 2021
- 5) Modification du lieu de dépôt des déclarations de la « taxe 3 % »

Autres questions diverses ; transport de fonds

M Fuentes, président du CTL, était accompagné de messieurs Bail, Danelutti, Leca, Dhermy, Manceau et madame N'Guiffo Boyom.

Les présents pour les organisations syndicales étaient :

Aublet Flore, Thomas Pascal et Deniel Anne-Gaëlle pour Solidaires Finances Publiques 85
Claracq Arnaud et Lescommères Sophie (expert) pour la CFDT
Perraudon Sonia pour la CGT
Guibert Stéphane, Lièvre Sébastien, Pillet Williams et Reto-Rivière Anne pour FO

Afin de limiter la durée de ce CTL en présentiel et tenir compte des contraintes sanitaires, les liminaires des organisations syndicales ont été communiqués à l'ensemble des participants, par mail, la veille.

M Fuentes a ouvert ce CTL et commencé par répondre aux liminaires.

Il a réaffirmé sa présence et son attachement au maintien des CTL et CHSCT jusqu'à fin 2022.

Différents points ont, ensuite, été abordés :

*** Télétravail :**

La crise sanitaire impose un télétravail en mode dégradé. Celui-ci reste un outil en période de crise sanitaire, ni plus ni moins. Le protocole qui s'applique est celui qui est présent sur Ulysse (Ulysse national/les agents/ vie de l'agent/sur la gauche : télétravail/les guides DGFIP/ dispositif exceptionnel : crise sanitaire ou fichier joint sur notre site). La signature de convention qui encadre le télétravail est remplacée par un mail du chef de service à destination de l'agent qui fixe les jours et les plages horaires.

Pour autant, le volontariat reste la base du télétravail.

En ce qui concerne l'emport de documents chez soi, monsieur Leca a rappelé que le protocole en période de crise sanitaire le permet **à titre exceptionnel** et avec l'**autorisation écrite** du chef de service. Dans le cadre normal (protocole hors période Covid), ceci reste interdit.

Solidaires Finances Publiques 85 a demandé de préciser plusieurs situations :

- En cas de vol de documents ou du matériel pour le télétravail, l'agent doit impérativement porter plainte.
- En cas de casse de matériel, comme en situation de travail normal, un signalement au chef de service est nécessaire.

Solidaires Finances Publiques 85 a rappelé sa demande d'identification des plages de télétravail dans les plannings d'équipe sous Sirhius. Seuls les chefs de service disposent de cette distinction. En rendant plus « visible » les plages horaires de télétravail par tout le monde, ceci permet d'éviter de déranger un collègue en congé sans pour autant obliger le chef de service à éditer des plannings réguliers. Monsieur Leca s'est engagé à relayer cette demande.

De plus, l'administration a donné son accord pour organiser un groupe de travail sur le télétravail. Nous reviendrons vers vous à ce sujet, afin de signaler l'ensemble des problèmes de ce nouveau mode de travail, qui nous impacte tous, que nous soyons ou non télétravailleur.

Pour information, la semaine prochaine, le **protocole fixant les règles hors Covid** devrait être communiqué. Il prévoit :

- maintien le volontariat comme la base du télétravail ;
- un volume de 12 jours flottants de télétravail pouvant être posés par l'agent selon sa volonté, sous réserve de prévenir son chef de service au moins 72 heures avant ;
- l'ancienneté sur son poste de travail ne sera plus une contrainte ;
- le lieu d'exercice du télétravail ne sera plus limité à la résidence principale de l'agent. Il pourra s'agir d'un lieu tiers, voir même d'un lieu mis à la disposition par l'administration (tant que ce lieu n'est pas trop éloigné) ;
- la fourniture d'un téléphone par l'administration est prévu dans l'équipement normal du télétravailleur ;
- la demande de télétravail se fera directement dans Sirhius, par l'agent. Ceci permet de tracer l'obtention du télétravail, puisque tout le schéma de communication entre l'agent et l'administration y sera répertorié. La convention établie y sera également accessible.

*** La campagne de déclaration d'impôt sur le revenu :**

Les dates clefs :

- 6 avril : début des envois des déclarations
- 8 avril : ouverture de la déclaration en ligne
- 8 juin : clôture de la campagne pour la Vendée

La note de campagne sortira la semaine prochaine.

Aucun changement d'horaire n'interviendra pour l'accueil du public. Le mercredi reste banalisé.

La direction remet en place la présence d'un vigile par site, afin de gérer la file extérieure et d'aider à l'accueil du public l'après-midi lors des rendez-vous.

La direction a prévu des flyers qui seront distribués par les services civiques et/ou les auxiliaires. Ainsi, ils recueilleront les coordonnées des redevables qui se seront déplacés sans rendez-vous l'après-midi et leur proposeront d'être recontactés pour en fixer un. De plus, ceci devrait permettre de fluidifier les files d'attente, le matin, en cas d'affluence trop importante.

La direction va distribuer rapidement des sous-mains ainsi que des fiches techniques.

La direction a organisé le renfort des SIP par l'aide d'une dizaine de personnes du PCR, 8 EDR volontaires, 5 auxiliaires (pour 2 mois) et 2 services civiques (un à Challans et un à La Roche sur Yon). De plus, la direction participe également par le service et l'appui de la Division des particuliers et de la Division Missions Foncières.

Il n'y aura pas de pool téléphonique .

La DDFIP de Vendée est sollicitée pour le « débordement » du numéro d'appel national **0809 401 401** à hauteur de 7 agents pour la période du 8 avril au 16 mai et 13 agents pour la période du 17 mai au 8 juin.

Pour la première fois, le numéro des SIP n'apparaîtra plus sur les déclarations de revenus, mais seulement le numéro national des centres de contact 0809 401 401.

Selon la Direction Générale, le contexte de crise sanitaire risque d'augmenter les appels téléphoniques, alors qu'une partie des centres de contacts est mobilisée sur le fond de solidarité.

Solidaires Finances Publiques vous rappelle qu'à la base, les centres de contacts avaient pour objectif d'aider et de soulager les SIP dans leurs travaux quotidiens. Au cas présent, on assiste à une inversion des rôles !

Face à cette contrainte, la direction de Vendée a pris la décision d'exonérer les SIP de toute participation à ce dispositif. Elle a recours au renfort de la direction et du PCRП pour faire face à cette obligation qui va s'organiser sous la forme de deux vacations de 2h30 et 20 minutes de pause liée à chacune d'elle. Cette tâche peut être effectuée au bureau comme en télétravail.

Une dotation de téléphone mobile sera attribuée aux personnes participant à ce renfort.

Solidaires Finances Publiques 85 est intervenu pour signaler la nécessité de permettre aux personnes, participant en présentiel à ce dispositif, d'avoir accès à un bureau individuel pour ne pas gêner le travail des autres collègues. La direction a indiqué que ceci faisait partie des derniers ajustements d'organisation de cette campagne.

La direction sera vigilante quotidiennement à l'évolution des « e-contact » et à leur ancienneté. Ainsi, si leur nombre s'accroît fortement et atteint le seuil de 100/150 « e-contacts », la direction se rapprochera du chef de service du SIP et proposera son aide, en mode « pioche », pour faire face à cet afflux et éviter la répétition des demandes.

Solidaires Finances Publiques 85 est intervenu pour insister sur le risque que représente l'accumulation d'« e-contacts » et l'importance d'en limiter l'antériorité. En effet, si un redevable ne reçoit pas de réponse rapidement à sa demande, il a tendance à renouveler sa demande ou à la faire par d'autres canaux de communication : téléphone, déplacement, ...

De même, la direction suivra les délais d'octroi de rendez-vous.

La direction a indiqué que des permanences seront tenues, par une personne de la direction et 2 EDR volontaires, dans 8 Etablissements France Service (EFS). Elle s'engage à informer les SIP dont dépendent les 8 EFS des dates et horaires de ces permanences.

La nouveauté de cette campagne est que chaque SIP bénéficiera du logiciel « COBROWSE » ou « effet miroir » : l'agent a la vision de l'espace du contribuable en même temps que celui-ci.

En ce qui concerne les ordinateurs mis à disposition des usagers en libre accès et afin de respecter les règles sanitaires, les services civiques seront les seules personnes à les manipuler.

La direction a planifié la formation, d'une durée d'une journée, de 114 personnes, consacrée aux nouveautés de cette campagne, en associant le présentiel et le distanciel. Le présentiel respectera la contrainte de 6 personnes maximum, formateur inclus.

L'agent qui le souhaite peut réaliser sa formation en distanciel à son domicile, suite à autorisation du service des Ressources Humaines.

* le contrôle fiscal

Un point a été réalisé concernant l'évolution du contrôle fiscal. En effet, sur Ulysse figure en date du 10 mars, le bilan de la relation de confiance réalisé suite à la visite du ministre Olivier Dussopt à la Direction des Grandes Entreprises (DGE).

Que ce soit à travers l'accompagnement fiscal personnalisé ou l'examen de conformité fiscal, qui font suite à la mise en place de la loi ESSOC, l'approche du contrôle fiscal s'oriente de plus en plus vers le conseil.

De plus, l'examen de conformité fiscal ne sera pas limité aux cabinets comptables, mais pourra être réalisé par un cabinet d'avocats, ...

Le bilan réalisé marque également l'association de la DGFIP et de l'URSSAF.

1) Transfert de l'activité hospitalière de Trésorerie de Challans à la Trésorerie hospitalière de La Roche sur Yon au 01/09/2021 :

Dans le cadre de cette opération, 3 emplois seront transférés de la trésorerie de Challans à la Trésorerie Hospitalière de La Roche sur Yon : 2 emplois de cadre B et 1 emploi de cadre C.

La direction a indiqué qu'aucun agent de la Trésorerie ne souhaite suivre le transfert de la mission hospitalière.

Ainsi, les 3 agents ayant la plus petite ancienneté administrative perdront leur poste et devront participer au mouvement local du 01/09/2021.

Suivant la note concernant les mutations locales, ils pourraient alors bénéficier des priorités en cas de suppressions de postes (dont une priorité sur un poste vacant dans la structure) **seulement l'année de la suppression de leur poste**. Les agents n'obtenant pas de poste suite au mouvement local seraient alors à la disposition du directeur (ALD) au niveau du département à compter du 01/09/2021.

Solidaires Finances Publiques 85 a fait préciser les solutions envisagées pour ces agents :

La direction s'engage à maintenir, en surnombre sur le SGC de Challans, les agents restant ALD à la suite du prochain mouvement local.

La direction a également réaffirmé qu'ils bénéficieraient d'une priorité pour être régularisé sur un poste fixe au SGC de Challans lors du mouvement local du 01/09/2022 qui coïncidera avec l'intégration de la Trésorerie de Saint-Gilles Croix de Vie (des départs en retraite étant prévus sur cette structure avant cette intégration).

M Leca a indiqué qu'il se déplacerait à la Trésorerie de Challans avant l'ouverture de la campagne de vœux de mutation locale, afin de répondre aux questions des agents.

Les aménagements immobiliers réalisés à la Trésorerie hospitalière dans le cadre de cette opération de transfert sont terminés.

Une présentation de ce projet immobilier et de la nouvelle disposition des espaces de travail sera réalisée par le responsable de la Trésorerie hospitalière lors du CHSCT du 13 avril 2021.

Une visite sur site, par les membres du CHSCT, est organisée le 9 avril 2021.

Les OS ont voté contre à l'unanimité.

Solidaires Finances Publiques 85 considère que ce transfert s'intègre dans la mise en place du NRP. Pour autant, **Solidaires Finances Publiques 85** salue l'accompagnement RH des agents de Challans.

2) Création du SGC de Challans au 01/09/2021

Solidaires Finances Publiques 85 est intervenu afin de souligner qu'il s'agit du premier Service de Gestion Comptable (SGC) créé, actant la mise en œuvre du NRP.

Solidaires Finances Publiques 85 a rappelé son attachement au maillage territorial que représentait le réseau des trésoreries. Elles permettaient d'assurer, en complément des autres services, un service public de qualité et de proximité. Les usagers pouvaient y rencontrer directement des agents DGFIP. C'est l'administration qui au travers des réformes successives et les suppressions d'emplois à répétition a rendu le travail des petites trésoreries intenable. Elle a alors beau jeu de nous expliquer aujourd'hui que « Grâce à une équipe de taille significative et à un encadrement renforcé, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences actuelles (postes à faibles effectifs, disponibilité de « sachants », absences, ...). »

De plus, le dossier de présentation indique : « Du point de vue de l'utilisateur local, ces SGC offriront plusieurs points de contact : sur place, mais aussi au sein des accueils de proximité (maisons de service au public, accueil dans les mairies, etc.). ». **Solidaires Finances Publiques 85** souligne que la maison de service public issue du NRP constitue un démantèlement du maillage territorial de la DGFIP. L'exemple de Beauvoir le confirme, puisque les locaux occupés par la Trésorerie de Beauvoir jusqu'à ce qu'elle rejoigne le SGC de Challans vont accueillir, suite à son départ une maison d'accueil du public !

La direction a apporté les éléments suivants concernant la création du SGC de Challans : L'ensemble des équipes du siège du SGC sera installé sur le site actuel de la Trésorerie de Challans, situé boulevard Albert Schweitzer. Une antenne du SGC sera maintenue à l'Île d'Yeu, reprenant le périmètre et le site actuel de la trésorerie de l'Île d'Yeu.

M Joncour, actuellement comptable de la Trésorerie de Saint Gilles Croix de Vie, sera nommé à la tête du SGC de Challans.

Service concerné	Service cible
09/2021	
Trésorerie de Challans (siège SGC)	SGC de Challans
Trésorerie Le Poiré-sur Vie	
Trésorerie Saint-Jean-de-Monts	
09/2022	
Trésorerie de Saint-Gilles-Croix-de Vie	SGC de Challans
Trésorerie de Noirmoutier	
Trésorerie de l'Île d'Yeu (antenne)	

Le SGC couvrira 5 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), soit les communautés de communes (CC) détaillées dans le tableau ci-dessous.

Deux Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) seront déployés, en parallèle, sur le périmètre du SGC de Challans, dès le 1^{er} septembre 2021. La calendrier et le périmètre d'intervention de chacun des CDL sera :

	EPCI	Date de création	SGC
1	CC Challans Gois Communauté	09/2021	Challans
	CC Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Ile d'Yeu	09/2022	
2	CC Océan Marais de Monts CC Vie et Boulogne	09/2021	
	CC Ile de Noirmoutier	09/2022	

Une fiche de poste national sera établi afin de pourvoir au premier CDL.

Monsieur Albrespit, actuellement Comptable de la trésorerie de Saint Jean de Monts, sera nommé CDL sur le périmètre progressivement déployé de la CC Océan Marais de Monts, CC Vie et Boulogne et CC Île de Noirmoutier.

Cependant, un retour d'expérience sera réalisé par la direction avant septembre 2022, afin de déterminer véritablement si le périmètre d'intervention ne nécessite pas la nomination d'un troisième CDL.

Pour la direction, un CDL doit impérativement rencontrer tous les ordonnateurs.

M Joncour, futur Comptable du SGC de Challans, sera également comptable par intérim de Saint-Gilles-Croix-de-Vie de septembre 2021 à septembre 2022.

Solidaires Finances Publiques 85 a relayé l'inquiétude des agents vis à vis de la standardisation de leur travail et d'une trop grande spécialisation des tâches. Nous avons soutenu qu'il était indispensable d'associer les agents au projet immobilier puis à la mise en place de l'organisation du travail. D'autant que la constitution progressive du SGC en septembre 2021 et septembre 2022 complique l'instauration d'une cohésion d'équipe et d'une ambiance de travail pérenne.

M Fuentes a indiqué que M Joncour est conscient de ces difficultés. M Fuentes est attaché à ce que tous les agents du futur SGC soient accueillis correctement. Il a indiqué que M Joncour va recevoir les agents individuellement afin d'écouter chacun et établir l'organigramme fonctionnel du SGC. M Fuentes a précisé qu'il était important de garder les interlocuteurs dédiés des collectivités. De plus, il a confirmé que plutôt que la spécialisation, la logique d'organisation serait de constituer des unités fonctionnelles.

Des formations seront mises en place afin d'éviter l'auto-formation.

Sur 6 chefs de SGC, M Fuentes a indiqué que 5 sont déjà déterminés. Il souhaite constituer un groupe d'échanges entre chefs de SGC afin de favoriser les discussions. De plus, il a pris l'engagement d'effectuer des bilans au cours des futurs CTL.

M Fuentes sera particulièrement vigilant aux bonnes relations entre les CDL et le responsable du SGC.

L'ensemble des OS a voté contre.

Solidaires Finances Publiques 85 déplore la mise en place du NRP. Pour autant, nous sommes satisfaits des engagements pris par la direction de respecter les agents en veillant à leur accueil et à la définition d'un travail qui évite une trop grande spécialisation.

3) Bilan du transfert de la relance succession au PCR

La CFDT a fait intervenir un expert, qui a apporté un éclairage pratique du bilan du transfert de la relance succession au PCR.

Les débats se sont engagés suite à cette présentation.

Il en résulte que personne ne remet en cause le fait que l'activité transférée représente l'équivalent d'un équivalent temps plein. Néanmoins la direction ne préconise pas de transfert d'emploi pour accompagner ce transfert de charge.

L'ensemble des OS ont souligné qu'il n'était pas question de transférer un emploi du service enregistrement du SPFE de La Roche sur Yon, qui est déjà en sous-effectif et en surcharge de travail.

Pour autant, la direction reconnaissant le poids du transfert de charge de travail, les OS ne comprennent pas l'absence de transfert d'emplois ou de prise en compte dans les missions du PCR.

Le vote est ajourné.

De plus, M Fuentes a décidé qu'un audit serait réalisé sur le sujet ainsi que sur les pistes d'organisation de service.

4) Bilan budgétaire 2020 et budget prévisionnel 2021

L'exécution du budget 2020 a été marqué par une forte réduction du poste de dépenses « affranchissement » qui a permis de couvrir les dépenses liées à la crise sanitaire.

Le budget 2021 prévoit le paiement des travaux de réfection des sanitaires du site des Sables d'Olonne. Une partie des travaux interviendront avant l'été et la fin des travaux à l'automne.

Solidaires Finances Publiques 85 salue la prise en charge de ces travaux par le budget de la direction, en respect de l'engagement pris par M Fuentes lors d'un CHSCT antérieur.

Les dépenses immobilières 2021 tiennent compte des aménagements induits par les restructurations de service.

Solidaires Finances Publiques 85 a demandé si le budget 2021 tenait compte du remplacement des autocom et de la mise en place de la téléphonie IP. En effet, ceci permettrait aux télétravailleurs d'avoir accès à leur téléphone professionnel à partir de leur ordinateur.

La direction nous a indiqué que ceci ne serait pas mis en place en 2021.

5) Modification du lieu de dépôt des déclarations de la « taxe 3 % »

A compter du 1^{er} janvier 2021 (pour l'échéance du 15 mai 2021), la taxe sur la valeur vénale des immeubles détenus en France (TVVI ou taxe de 3%) doit être télédéclarée.

Les règles de gestions sont désormais les suivantes :

* les entités juridiques qui ont leur siège en France continuent de relever du service des impôts du lieu du principal établissement (y compris DGE).

* les autres entités juridiques relèvent du service gestionnaire compétent pour leurs autres impôts, hors impositions locales. A défaut d'assujettissement à d'autres impôts ou taxes, la déclaration doit être déposée auprès du SIEE de la DINR.

Autre question diverse :

L'administration porte à la connaissance des OS que le marché avec BRINKS n'a pas été reconduit. Un autre transporteur de fonds a été retenu mais celui-ci ne disposant pas de véhicules banalisés, des caméras de surveillance ont dû être installées lors des déplacements des fonds à Beauvoir Sur Mer, Noirmoutier et Moutiers les Mauxfaits.

Seul le cheminement du transporteur est filmé pour des raisons de sécurité. L'enregistrement est actionné manuellement, dure 5 minutes, et ne filment à aucun moment ni les agents ni le public, en accord avec les obligations de la CNIL.